

Les instruments internationaux de défense de la liberté de religion et de conviction et leur influence en Méditerranée

Modératrice :

Valentine ZUBER, Directrice d'études à l'École Pratique des Hautes Études à Paris titulaire de la chaire de « Religions et relations internationales, co-responsable du séminaire

Introduction :

Blandine CHELINI-PONT, professeur des Universités en histoire contemporaine, responsable de l'Equipe Droit et Religion du Laboratoire Interdisciplinaire Droit des Médias et des Mutations Sociales, Université Aix Marseille, GSRL, enseignante à l'EPHE"

Intervenants :

Louis-Léon CHRISTIANS, Coordinateur à la recherche pour le secteur de sciences humaines, Président de l'Institut de recherche Religions, Spiritualités, Cultures, Sociétés (RSCS) Université catholique de Louvain (UCL)

Fernando ARLETTAZ, docteur en droit international, chercheur au Conseil national de la Recherche scientifique d'Argentine, Université de Buenos Aires

Cette séance, consacrée aux instruments internationaux de défense de la liberté de religion et de conviction, s'attachera à en mesurer l'impact dans les pays méditerranéens, à travers une comparaison entre pays membres du Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale dédiée aux droits de l'homme, dotée d'une Convention régionale des droits de l'homme et d'une Cour qui est aujourd'hui la plus active en matière de liberté de religion et de conviction, ET les pays qui sont liés à d'autres instruments, comme le Pacte International relatif aux droits civils et politiques ou la Charte africaine des droits de l'homme. Ces derniers instruments ont-ils la même force et la même incidence que la Convention européenne et quelle concurrence leur font les instruments « alternatifs » non internationaux, mais d'origine ethno-culturelle ou confessionnelle, comme la Charte arabe des droits de l'homme ou les Déclarations des droits de l'homme islamiques, textes développés par la Ligue des États arabes ou l'Organisation de la Coopération islamique ?

La liberté de religion en Méditerranée devant la Cour européenne des droits de l'homme : une tension nord-ouest/sud-est ? Intervention de Louis-Léon CHRISTIANS, Professeur de droit, docteur en droit et en droit canon, Titulaire de la Chaire Droit des Religions de l'Université catholique de Louvain et du master pluridisciplinaire en sciences des religions.

Au moment où l'Islam est au cœur d'une part importante des requêtes mobilisant la liberté de religion devant la CEDH en Europe, il n'est pas certain qu'il constitue le premier challenge européen. Au regard des statistiques judiciaires, l'orthodoxie cristallise également une jurisprudence importante et montre peut-être que la tension européenne des droits active davantage une opposition ouest-est qu'une polarisation nord-sud. Comment comprendre quelques-uns de ces enjeux pour mieux baliser le statut de la liberté de religion en Méditerranée ?

Droit international et liberté de religion au Sud et à l'Est de la Méditerranée. Intervention de Fernando ARLETTAZ, Docteur en droit international, chercheur au Conseil national de la Recherche scientifique d'Argentine, Université de Buenos Aires

Le Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques et la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples engagent les États du sud et de l'est de la Méditerranée dans la protection de la liberté de religion. Or, une grande variabilité des problématiques liées à ce droit fondamental se dérive des contextes nationaux : si en général il s'agit des marges de liberté reconnues aux minorités religieuses, dans les territoires dominés par la violence politique, c'est leur survie physique même qui peut être en jeu. La nature confessionnelle de l'État, la régulation du statut personnel sur la base de l'appartenance religieuse et la situation de la femme sont autant d'exemples de sujets considérés par les organes de contrôle des instruments internationaux (dont l'activité reste cependant assez limitée) et par d'autres observateurs internationaux.